



COMMUNE DE SORAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2024

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Maire Mmes Céline FONTAINE, Laura WEISS, Adjointes M. Philippe REVILLET, Secrétaire général Mmes Stéphanie BRUN-BATTIAZ, Marie-Agnès DOUGOUD, Malika FABJAN
Excusé-e-s Absent-e-s	MM. Samuel BATTIAZ, Pascal CLARET, Jean-Marie DUNAND, Raphaël DUNAND, Blaise FONTAINE, Nicolas HAFNER, Walther RUCKSTUHL, Martin STAUB, Lionel THEVENOZ
Procès-verbal :	Dany PETRIS
	Mme Janine BELAHBIB-DEGEN

Le Président souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023**
2. **Subvention abonnement TPG**
3. **Communications de l'exécutif**
4. **Propositions et questions individuelles**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023

M.-A. Dougoud, p.4, 2e ligne 1er§ : "...grandes lignes de développement..."

J.-M. Dunand, p.1, chiffre 1) : plutôt qu'engagement financier, **propose de dire avance de loyers (cf. lettre e) plus bas**».

R. Florez rappelle aussi que le vote espéré pour valider la convention pour ce CM est ajourné, l'EMS étant en retard.

J.-M. Dunand propose la formulation suivante pour la lettre e) : « accord de l'EMS concernant leur engagement à louer 20 places de parking pour une durée de 30 ans, dans le futur parking souterrain ». Puis, **p. 4, dernière ligne** : « ...présentation au CM de... ». Puis, **p.5, milieu de page** : « ...l'échangeur de Viry... », puis **plus bas avant-dernier §** : « ... Kevin ne sera pas disponible le 12 janvier 2024. »

Avec ces corrections, le PV est validé à l'unanimité.

2. Subvention abonnements TPG

L. Weiss informe qu'après avoir parlé avec une responsable de la mise en service d'un système informatisé pour l'abonnement TPG et tenant compte aussi des subventions communales, qu'il s'avère impossible de restreindre ces offres à des jeunes scolarisés uniquement. Soral par ex. verse une subvention de CHF 100.- depuis quelques années. Elle sera donc attribuée à *tous* les jeunes entre 12 et 24 ans, dès la rentrée scolaire 2024. Il s'agit donc d'un petit élargissement du nombre de personnes concernées pour la commune, à condition que la demande soit faite. Les jeunes seront donc encouragés à prendre un abonnement annuel plutôt que mensuel.

P. Revillet ajoute qu'une information sera faite et un tout-ménage envoyé pour préciser les conditions de la subvention TPG, ainsi que pour le vélo.

M. Fabjan rappelle que la question des abonnements TPG avait déjà été discutée en commission agriculture, environnement, et développement durable en début de législature. Il est ressorti des discussions que cette subvention est une mesure sociale pour les familles et non une subvention dont le but est de favoriser le développement durable (dans ce cas, elle ne devrait pas uniquement être limitée aux jeunes) et concerne donc la commission sociale.

L. Weiss est d'avis que ce sujet soit repris par la commission sociale.

C. Fontaine informe que la Mairie n'a pas reçu de demandes de ce genre, mais elle est prête à en discuter, après avoir vérifié au niveau du budget si cela est envisageable.

L. Weiss informe que les jeunes qui se rendent à l'ECG de PLO, ont gagné 3/4 d'heure de trajet depuis l'introduction du TPG Flex. Elle demande que les difficultés rencontrées lui soient signalées, afin de remonter l'info auprès des TPG pour un suivi de leur part.

B. Fontaine propose de demander les statistiques de fréquentation du TPG Flex et pour quels types de trajet, si possible.

M.-A. Dougoud complète en ajoutant que le bus 42 ayant été supprimé, un service de courses scolaires a été mis en place sur le trajet Bernex – Lully – ECG Stitelmann.

A la demande du secrétaire général, la validation de principe d'un abonnement TPG pour les jeunes de 12 à 24 ans est acceptée à l'unanimité.

3. Communications de l'exécutif

L. Weiss n'a pas de nouvelles informations à transmettre aujourd'hui, elle confirme une présentation pour le prochain CM du 4 mars relative à la crèche. Concernant les bâtiments, rien de neuf quant au recours des opposants.

Concernant la mobilité, elle informe avoir parlé avec des résidents de la rue du Faubourg, avec aussi le président et le vice-président de la commission mobilité qui en parleront plus tard.

R. Florez précise que contrairement à ce qui était annoncé dans le précédent PV, il ne sera possible de voter sur les servitudes et la dérogation à la densité, en raison du retard de l'EMS. A suivre.

R. Florez ajoute que concernant la FêteSoral, vous avez reçu le compte-rendu. Une rencontre a eu lieu avec les 2 présidents du comité d'où il est ressorti que tout se passait bien et qu'il n'y avait pas de souci à se faire. La prochaine séance du comité aura lieu lundi prochain. Il relève néanmoins moins de rentrées qu'escompté et suggère de relancer les personnes susceptibles de passer une annonce. Il a pour sa part été surpris de ne pas voir figurer des personnes travaillant avec la commune toute l'année....

C. Fontaine informe avoir reçu un courriel ce jour d'une habitante au sujet de problèmes sécuritaires en lien avec les aînés et des escroqueries les visant, via des sites. Un îlotier a proposé aux communes d'organiser des séances au public pour expliquer ces stratagèmes et répondre aux questions des aînés en organisant des permanences de 2 heures dans les mairies. Malheureusement, il y a une liste d'attente très longue, aussi elle propose que la commission sociale l'invite à venir à d'autres moments pour en parler. Ce serait un service utile à offrir à nos aînés.

N. Hafner demande si une réunion ouverte à tous ne serait pas plus appropriée ?

C. Fontaine n'exclut rien, à voir avec les possibilités de chacun.

M.-A. Dougoud propose de faire une séance avec Laconnex, afin d'augmenter nos chances de faire venir l'îlotier plus tôt.

Proposition acceptée.

4. Propositions et questions individuelles

S. Battiaz revient sur le souhait de certains habitants de rencontrer la commune pour parler du projet mobilité. Des séances ont donc eu lieu avec principalement des habitants de la rue du Faubourg, pour expliquer et apporter des précisions. Tout s'est bien passé, nous avons pris acte et un compte-rendu a été réalisé.

L. Thévenoz attire l'attention du CM sur la nécessité de changer le frigo de la salle communale, après la soirée fondue avec les pompiers. En effet, ce dernier est sujet à des « bugs » et de même pour le monte-charge. Il pense qu'une révision est nécessaire et demande s'il existe un contrat de maintenance ? **P. Revillet** confirme et vérifiera.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2024

W. Ruckstuhl informe avoir assisté au comité du jardin d'enfants la semaine dernière et avoir appris que la température le 29 janvier 2024 à l'arrivée de la maîtresse n'était que de 16° dans la classe, suite à une panne de chauffage et d'eau chaude dans tout le bâtiment. L'accueil des enfants n'est donc pas possible dans de telles conditions, il est donc demandé quelle solution serait envisageable ? Utilisation de la salle de rythmique ou de la salle communale par ex ?

La réponse est négative, abstraction faite du problème de déplacement des enfants dans ces salles. En effet la réglementation pour accueillir des enfants est très contraignante au niveau sécurité et il n'est pas envisageable de proposer des locaux non conformes. De même, apporter des radiateurs électriques ne semble pas une solution acceptable. Si cela devait se reproduire, il faudra avertir les parents qu'il n'y aura pas de jardin d'enfants ce jour-là.

Enfin, il demande qui a pris l'initiative d'un contrôle de la vitesse dans le village par la police ? **C. Fontaine** suggère que c'est une demande de la poste, car l'exécutif n'a rien demandé.

M. Fabjan informe que le « Hérisson » sera installé les 6-7 mars 2024. Puis, elle précise que la commission développement durable souhaite poursuivre plusieurs projets dont les stands réparation vélos. Quelques dates ont été retenues : 27 avril ou 4 mai, plus une date à la rentrée fin août-début septembre.

Concernant la subvention vélo, la commission souhaite son maintien. Elle demande à **P. Revillet** de lui dire combien de personnes sont concernées. Enfin, elle demande à tous d'indiquer si l'introduction de règles est à envisager.

(Cf. info sur le site de la commune + tout-ménage envoyé chaque année)

Puis, elle informe que la plantation d'arbres est toujours à l'OJ, idem pour le règlement relatif à la vaisselle jetable ou réutilisable lors de manifestations communales. A suivre. Enfin elle tient à remercier le Maire pour la soirée organisée en ville.

L. Weiss souligne que concernant les arbres, il faudra se renseigner auprès du canton sur les contraintes possibles...

M.-A. Dougoud informe concernant l'association des Cuis-Cuis que le personnel a suivi un cours de premiers secours, mis en place par la commune de Laconnex et subventionné par nos 2 communes. Le cours de 4 h a été donné un samedi matin et tous les employés ont participé.

Puis, le comité des Cuis-Cuis avait souhaité mettre en place des rencontres régulières avec les employés pour discuter des points à améliorer ou autres, et a tenu sa première rencontre en janvier 2024.

N. Hafner souhaite rappeler que le Bureau du Conseil attend les PV des réunions de commissions, car comme vous avez pu le remarquer les points à l'OJ du CM se font trop rares... N'hésitez donc pas à en amener à l'OJ.

P. Claret relève que les grands projets sont bloqués...

B. Fontaine rappelle pour sa part la question posée de lancer une étude du parking vers l'Eglise pour laquelle il n'a pas reçu de réponse. Y a-t-il une volonté de l'exécutif de lancer les études, doit-on faire un travail de commission ou pas, il faudrait préciser la volonté de l'exécutif sur ce point.

C. Fontaine explique n'avoir jamais fonctionné de cette manière, elle demande s'il y a une attente d'un OK formel de l'exécutif, alors que le Conseil s'est positionné sur le sujet de façon claire ?

B. Fontaine demande qui doit mandater quelqu'un pour exécuter le travail, l'exécutif va-t-il s'en charger ?

R. Florez répond qu'avec le recours déposé les choses sont de fait retardées et **L. Weiss** travaille à 200% sur les dossiers de modification de crèche, la problématique du parking, etc... Aucun projet n'est enterré, mais le parking n'est pas prioritaire à ce stade.

L. Weiss précise qu'il est plutôt envisagé à court terme d'élargir le parking existant à titre de solution transitoire. Mais l'image directrice du quartier en haut du village est plus urgente et elle souhaiterait que la commission en fasse sa priorité.

B. Fontaine pense alors qu'il faut acter que l'exécutif souhaite le report de l'exécution de ce parking.

R. Florez précise que le report concerne d'abord le travail nécessaire à exécuter pour amener à la construction, dont un chiffrage du coût calculé par les architectes.

M. Staub relève qu'avec la proposition d'augmenter le parking derrière l'école, vous reportez de fait la construction du parking.

B. Fontaine demande alors si ce sont les architectes mandatés par la commune qui font le travail politique à Soral plutôt que le CM et l'exécutif ?

R. Florez réaffirme qu'il ne s'agit ici que de relater l'état des discussions dans un souci d'information et rien de plus.

B. Fontaine est OK avec cela, mais demande alors que soit protocolé qu'il y a une volonté de ne pas construire le parking tout de suite.

Puis, **B. Fontaine** fait l'hypothèse, pour sa part, que le manque de travail en commissions traduit un certain frein de l'exécutif.

L. Weiss et R. Florez réfutent cette assertion. **L. Weiss** ajoute qu'il faudrait plutôt parler d'un changement de priorités dans l'urgence des projets, avec le haut du village en tête de liste. De plus, elle fait remarquer que la commune ne peut tout faire en même temps.

J.-M. Dunand demande alors si pour l'élargissement du parking une étude a été lancée par les architectes et sur quoi elle porte. **L. Weiss** réfute et répète qu'il s'agit d'un simple élargissement facile et rapide du parking derrière l'église, peu coûteux, en attendant de pouvoir lancer une « vraie » étude pour le parking, englobant l'impact de la crèche entre autres choses.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2024

J.-M. Dunand précise que sa demande vise à savoir si le crédit d'étude voté pour le Cœur du village est utilisé pour le parking, ce qui n'était pas prévu au budget.

L. Weiss répète que le coût de cet agrandissement sera marginal et que l'exécutif travaille avec les architectes du projet pour voir quel type d'arbres sont plantés le long du parking. Et il ne s'agit pas d'un nouveau parking.... En fait, elle attend que les présidents des 2 commissions organisent une réunion pour faire le point sur le travail en cours. Une présentation est prévue au prochain CM, mais en l'absence de présentation prévue aux commissions, elle ne peut que solliciter que ces dernières se réunissent...

M.-A. Dougoud rappelle que ces points ont été beaucoup discutés en commissions et son sentiment est que sur 2 points, celles-ci sont mises de côté. La commission écoles et petite enfance ne travaille plus sur la crèche et pour les bâtiments, c'est pareil.

J.-M. Dunand ajoute que le projet d'EMS va aussi bientôt démarrer...(mais n'a pas encore été voté rappelle **L. Weiss**). Pour sa part et revenant à la problématique du parking, il rappelle que durant les travaux, il n'y aura plus de parkings employés, plus de chantiers aussi et donc l'agrandissement du parking évoqué n'est pas une mauvaise chose.

L. Weiss souligne que le besoin de parkings est aussi lié à certaines zones du village.

B. Fontaine demande de ne pas tout mélanger : rue du Faubourg, il y aura 11 places le long de la rue, mais nous n'aurions pas dû faire la convention avec l'EMS...

J.-M. Dunand rappelle que l'agrandissement de l'EMS impliquera la suppression des places des employés + l'arrivée temporaire d'ouvriers pour le chantier. Il demande donc si une solution a été trouvée ? Et faut-il prioriser l'agrandissement du parking dont vous avez parlé ? C'est une question qu'il se pose.

B. Fontaine regrette que l'accord trouvé avec l'EMS débouche aujourd'hui sur un recul de la commune de Soral qui souhaite mettre une distance temporelle quant à la réalisation de ce parking au motif d'éléments plus urgents, sans parler du fait que celui-ci serait mal positionné... Pour lui, cela signifie que nous défendons mal nos intérêts en permettant à l'EMS de construire sans solution de parkings.

Il ne souhaite pas par ailleurs remettre en question la densité, car ce n'est pas le moment, mais il constate que nous sommes en train de nous contredire. C'est un problème.

S. Battiaz comprend le besoin d'échelonnement des projets, mais est surpris d'entendre que le PLQ ou l'image directrice sur le haut du village soient plus urgents. Dans cette zone pourquoi pas un statu quo en attendant la résolution du problème parking ?

R. Florez relève qu'il faudra aussi estimer si la commune a les moyens de se payer tout ce que l'on veut faire. Aujourd'hui le travail des architectes consiste à chiffrer les projets pour nous permettre de décider si c'est absorbable pour la commune. Quant au parking, nous avons signé avec l'EMS et nous ne pouvons revenir en arrière sur ce point.

Financièrement, il est de notre devoir d'arriver à quelque chose qui tienne la route pour les 15-20 prochaines années.

B. Fontaine rappelle que l'appel d'offre pour les bâtiments au Cœur du village constitue l'étape suivante avant la construction, afin de confirmer les prix et le crédit de construction. C'est une étape obligatoire, même si elle prend beaucoup de temps. Quant au parking, faut-il faire une étude de faisabilité pour permettre de valider certains points (budget avec 2-3 variantes). Sinon, nous prenons le risque de voter sur le Cœur du village sans avoir la moindre information sur le parking. De plus, sans informations, nous ne pouvons même pas décider quoi que ce soit pour le faire. Etant donné les engagements pris relativement aux parkings, une étude de faisabilité aiderait à la décision.

R. Florez propose que la commission se réunisse pour analyser si une étude de faisabilité doit être lancée et pour quel coût, et décider de l'opportunité de le faire maintenant. Enfin, concernant **L. Weiss**, il rappelle qu'elle passe énormément de temps à travailler sur ces dossiers. Passer dans les commissions pour tout réexpliquer, il comprend qu'elle préfère le faire lorsqu'elle aura plus de matière.

M.-A. Dougoud ne le conteste pas, mais elle constate que la démarche empruntée est contraire à ce qui avait été commencé par la commission et le collectif Enfance. La commission Bâtiments avait déjà fait un travail conséquent sur la crèche, les garderies, jardins d'enfants, et à son avis, ce travail aurait pu se poursuivre en commissions. Un programme avait été voté par l'ensemble du CM et il est remis en question sans consultation d'aucune des commissions. Et sans participation d'aucune d'elles.

L. Weiss rappelle que c'est aux commissions de se réunir et de son côté elle avance vu l'importance de pouvoir disposer d'un projet cohérent à valider.

J.-M. Dunand comprend pour sa part **M.-A. Dougoud** qui regrette que le travail en commissions ne soit pas assez valorisé et qui se rend compte que celui-ci ne soit pas forcément suivi. Puis, apprendre du jour au lendemain qu'une étude de crèche était envisagée et que cette réflexion était déjà bien engagée de votre côté sans qu'il y ait eu volonté de réunir la commission à ce sujet...

L. Weiss réitère que c'est à vous de réunir les commissions...mais **J.-M. Dunand** intervient pour rappeler que si les commissions travaillent sur un sujet sans être suivies, comment s'étonner qu'il n'y ait pas de nouveaux sujets. Pour sa part, c'est à l'exécutif de réunir les commissions proactivement et d'informer sur le déroulé des projets au vu des urgences et des échanges à instaurer pour une bonne information. Pour une meilleure dynamique, il pense que des améliorations sont nécessaires. Si **N. Hafner** a abordé ce sujet en fin séance, c'est qu'il y a un malaise...

L. Weiss rappelle avoir parlé de la crèche à plusieurs reprises, d'avoir réuni des responsables de crèches/jardins d'enfants, de les avoir visités et de s'être rendu compte du coût élevé de ceux-ci en même temps que de leur caractère nécessaire aujourd'hui. Elle a rassemblé un grand nombre d'éléments avec l'AMO dans le but de vous présenter un projet de crèche robuste que vous validerez ou pas. Elle regrette néanmoins que tout cela n'ait pas été dit avant.

Arrivée de R. Dunand.

B. Fontaine répète qu'il ne voit plus d'intérêt à réunir la commission sans suivi et sans savoir ce que l'exécutif est prêt à initier. Le parking semble refusé...

L. Weiss et C. Fontaine démentent avoir dit cela, ce à quoi **B. Fontaine** demande : « Alors, c'est oui ? » En effet, il doit savoir s'il faut réunir cette commission, avancer les études sur ce sujet ?

L. Weiss répond que les études de faisabilité peuvent être lancées, puisque ce projet de parking n'a jamais été refusé ou même remis en cause.

C. Fontaine comprend les difficultés de temporalité, de voisinage, etc... et demande si cette étude de faisabilité impose que l'on fasse le projet de suite ou s'il est possible d'échelonner les projets ?

R. Florez répond que cela a un coût et que les législations évoluent ... **P. Claret** ajoute que nous nous sommes aussi engagés envers l'EMS de faire le parking.

J.-M. Dunand rappelle que le CM peut aussi donner mission à l'exécutif d'aller de l'avant sur ce projet.

S. Battiaz comprend la volonté du canton de densifier, mais si la commune n'est pas prête à le faire, alors qui fixe les priorités ? Pour sa part, la priorité c'est le parking et pas le haut du village.

N. Hafner en conclut que cette discussion aboutit aux points suivants :

- demande de discussions régulières entre l'exécutif et les présidents de commission
- disposer de comptes rendus de commissions afin de pouvoir répondre aux gens
- assurer une communication plus large entre les uns et les autres

Dans cette optique, il annonce que la prochaine réunion du **Bureau aura lieu le lundi 12.02.24**. Si vous avez des points à amener à l'OJ, n'hésitez pas à les transmettre.

P. Revillet informe avoir préparé 3 projets de délibération, mais attend le retour de l'architecte de l'EMS, avec les détails du notaire, pour pouvoir l'inscrire à l'OJ. Puis, il rappelle que la délibération devra être soumise au SAFCO (délai minimum 10 jours), mais que l'envoi de l'OJ est possible avant la convocation.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2024

M. Fabjan trouve que le sujet parking est beaucoup débattu, mais qu'aucune amélioration du parking dans le village n'a suivi, à tous les niveaux. Elle répète encore une fois qu'il y a des situations dangereuses à la rue du Faubourg, que rien n'a été fait pour l'améliorer et que la situation perdure à cause des aménagements, des projets Cœur du village et EMS. Les commissions concernées pourraient-elles remettre ce point à l'OJ ? Quelle que soit la solution préconisée, elle tient à rappeler qu'il en va de notre responsabilité de faire quelque chose pour améliorer cette situation. Elle propose donc de mettre un point d'information à l'OJ.

N. Hafner précise que la demande doit émaner des présidents de commission, car on ne peut l'imposer.

J.-M. Dunand rappelle que concernant le projet Cœur du village, il avait été décidé de mettre sur pied un comité de pilotage et il regrette n'avoir eu aucune séance prévue pour cela, ce qui aurait permis une meilleure information des c.m.

N. Hafner espère que cette séance relancera les discussions qui s'étaient raréfiées.

R. Florez salue la communication faite par **L. Weiss** pour informer la population sur tous les projets en cours et se félicite que la communication fonctionne à ce niveau.

La séance est levée à 20H.